

Présents : MM. S. Lasseaux, Bourgmestre, **Président**
Genard, Mainil, Melle Lorent, MM. Halloy et C. Lasseaux, **Echevin(e)s**
Helson, Hubert, Mmes Delhez et Seyler, MM. Saint Guillain, Lauvaux, Mathieu,
Mme Diez-Burlet, MM. Chintinne, Hennin, Mme Valtin, M. Lechat, Mmes Monier-
Delobbe, Morue-Pierart et Reman, **Conseiller(e)s**
J. Pauly, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal a.i.**

Tous les membres sont présents.

Tous les points ci-dessous ont été votés à l'unanimité des membres.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le Conseil,

1. Résolutions du Conseil Communal du 31 août 2009 – Approbation – Décision

Après en avoir entendu lecture, par M. le Secrétaire Communal a.i., approuve les résolutions de la séance du 31 août 2009.

11. Enseignement -

Sur proposition de M. le Président, acceptée, à l'unanimité des membres, l'ordre du jour est modifié, afin de permettre à Mesdames Maryline DANDOIS et Christine PUYLAERT, directrices des écoles de Florennes 1 et 2 de présenter ce point.

a) Fermeture au 30 septembre 2009 et (ou) ouverture au 01 octobre 2009 : de demi ou (et) de classe(s) maternelle(s) et de classes(s) primaire(s) – Décision

1° Ouverture d'une demi-classe maternelle, à l'implantation d'Hanzinne

Vu le Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire;

Vu la circulaire ministérielle n° 2786 du 26 juin 2009 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire :

a) Le chapitre 3.1 relatif à la programmation et à la rationalisation

b) Le chapitre 3.3 relatif à l'encadrement dans l'enseignement maternel;

Attendu que le nombre des élèves régulièrement inscrits en maternel, au 30 septembre, à l'implantation de Hanzinne, dépendant de l'école communale de Florennes 1, est de 21;

Attendu qu'une classe était subventionnée jusqu'au 30 septembre 2009;

Attendu qu'il y a lieu d'ouvrir une demi-classe supplémentaire au 01 octobre 2009;

En conséquence,

Décide d'ouvrir, au 01 octobre 2009, une demi-classe maternelle supplémentaire, à l'implantation de Hanzinne, dépendant de l'école communale de Florennes 1.

2° Ouverture d'une demi-classe maternelle, à l'implantation de Morville

Vu le Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire;

Vu la circulaire ministérielle n° 2786 du 26 juin 2009 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire :

c) Le chapitre 3.1 relatif à la programmation et à la rationalisation

d) Le chapitre 3.3 relatif à l'encadrement dans l'enseignement maternel;

Attendu que le nombre des élèves régulièrement inscrits en maternel, au 30 septembre, à l'implantation de Morville, dépendant de l'école communale de Florennes 2, est de 20;

Attendu qu'une classe était subventionnée jusqu'au 30 septembre 2009;

Attendu qu'il y a lieu d'ouvrir une demi-classe supplémentaire au 01 octobre 2009;

En conséquence,

Décide d'ouvrir, au 01 octobre 2009, une demi-classe maternelle supplémentaire, à l'implantation de Morville, dépendant de l'école communale de Florennes 2.

b) Organisation de la rentrée scolaire au 01 octobre 2009 - Information

Niveau maternel :

| FLORENNES 1 | | | |
|----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|
| Implantations | Nbre d'élèves | Nbre de périodes | Situation terrain |
| Thy-le-Bauduin | 16 | 26 | LOUPE 26p |
| Hanzinne | 21 | 26 | MOUSSEBOIS 26p |
| | | 13 | GILLAIN 13p |
| Chaumont | 20 | 26 | GREGOIRE 26p |
| | | 13 | JASSOGNE 13p |
| FLORENNES 2 | | | |
| Implantations | Nbre d'élèves | Nbre de périodes | Situation terrain |
| Rosée | 16 | 26 | GILLET 13p |
| | | | DELOGE 13p |
| Flavion | 20 | 26 | POTY 26p |
| | | 13 | MOTTET 13p |
| Morville | 20 | 26 | DARVILLE 26p |
| | | 13 | BIOT 13p |

Niveau primaire

| FLORENNES 1 : Direction 18 périodes - Mme PUYLAERT (130 élèves) | | | | |
|--|----------------------|-------------------------|--------------------------|----------|
| Implantations | Nbre d'élèves | Nbre de périodes | Situation terrain | |
| Thy-le-Bauduin | 21 | 24 | ROMAIN 20p | |
| | | | ??? 4p | + 8p APE |
| | | 12 | HORGNIES 12p | |
| Hanzinne | 28 | 24 | DELCROIX 24p | + 8p APE |
| | | 24 | DUPONT 24p | |
| Chaumont | 20 | 24 | GUAZZO 24p | |
| | | 12 | PUYLERT 6p | + 8p APE |
| | | | ??? 5p | |
| | | | SOHY 1p | |
| FLORENNES 2 : Direction 18 périodes - Mme DANDOIS (159 élèves) | | | | |
| Rosée | 26 | 24 | BOUCHAT 19p | |
| | | | DANDOIS 5p | |
| | | 24 | DETHISE 24p | |
| Flavion | 48 | 24 | HENRARD 24p | |
| | | 24 | SOHY 23p | |
| | | | DANDOIS 1p | |
| | | 24 | BEX 24p | |
| Morville | 31 | 24 | LEMAIRE 24p | |
| | | 24 | BRONKART 24p | |
| | | 12 | HORGNIES 12p | |

2. Finances communales - Fixation du cahier spécial des charges pour la conclusion d'emprunts -**a) Décision****b) Passation du marché - Recours à la procédure négociée - Décision**

Décide d'approuver le cahier spécial des charges, pour les demandes d'emprunts relatifs à :

- Acquisition d'une ambulance : 105.136,90 €, remboursable en 10 ans
- acquisition d'un véhicule pour le service forestier : 28.087,38 €, remboursable en 5 ans

Décide également que ce marché de services sera conclu par procédure négociée.

3. FLORENNES (CHAUMONT) – Convention pour la surveillance de la salle communale -**a) Information**

Le Conseil Communal est informé que M. François LIBAN a renoncé à assurer la surveillance de la salle communale "La Chaumontoise", à Florennes (Chaumont).

M. Jacques LEGRAND, qui réside en face de la salle, s'est proposé pour assurer cette surveillance.

b) Décision

c) Projet de convention – Approbation - Décision

Décide d'approuver la convention à conclure avec M. Jacques LEGRAND, qui fixe les modalités de cette mission, pour laquelle il recevra une rémunération mensuelle de 25 €.

4. FLORENNES (CENTRE) – Mise à disposition temporaire de l'immeuble sis Avenue Jules Lahaye, 4 -

a) Information

Le Conseil Communal est informé que la société SOFA DESIGN SPRL, à Wervik, sollicite l'autorisation d'occuper, temporairement, plus spécialement durant les mois d'octobre et novembre, l'immeuble "Sabymeubles", avenue Jules Lahaye, 4, dans le but d'y faire une action publicitaire commerciale pour leur enseigne.

M. le Conseiller HELSON s'inquiète de savoir si toutes les précautions ont été prises, pour la récupération de l'immeuble, à l'issue de la période d'occupation.

M. le Président confirme que le projet de convention a été soumis à l'avis d'un notaire et d'un juriste.

b) Décision

Décide d'accepter cette occupation, pour la période du 15 octobre au 15 décembre 2009.

c) Projet de convention – Approbation – Décision

Décide également d'approuver le projet de convention réglant les modalités d'occupation du bâtiment, dont l'indemnité est fixée à 3.000 €/mois

5. SAINT-AUBIN – Location de terrains communaux – Modification de la destination d'une parcelle -

a) Information

Le Conseil Communal du 1^{er} juillet 2009 a approuvé la remise en location de terrains communaux occupés précédemment par M. Freddy SIMON, à St-Aubin.

Une de ces parcelles, cadastrée section E n° 131r2, jouxte le terrain d'une personne qui s'est manifestée pour en acquérir une partie, pour une contenance de 67a 30ca 76dma.

M. le Conseiller SAINT GUILLAIN demande si la parcelle à vendre est située uniquement en zone agricole au plan de secteur, ce que confirme M. le Président.

b) Décision

L'offre de 12.500 € étant très intéressante, décide de revoir sa décision, en mettant ce terrain en vente plutôt qu'en location.

c) Procédure de mise en vente - Décision

Décide également de procéder à la vente selon la procédure de gré à gré.

Toutefois, en cas de réclamation, lors de l'enquête publique, l'aliénation aura lieu en vente publique au plus offrant et au prix minimum de 12.500 €.

6. SAINT-AUBIN – Attribution d'un nouveau nom de rue : rue Paul COSTEY -

a) Information

Le tronçon nord de la rue de la Bruyère, à St-Aubin, présente encore une zone bâtissable d'environ 100 mètres, appartenant à la Commune.

Le Collège Communal envisage de lotir ce terrain et propose d'attribuer déjà un nouveau nom de rue.

Le Comité des Associations Patriotiques de St-Aubin a proposé le nom de "rue Paul Costey", du nom d'un aviateur français mort en combat aérien, le 15 mai 1940.

La CCATM a approuvé cette proposition en date du 3 septembre 2009.

b) Décision

Décide d'attribuer le nom de "Rue Paul Costey" au tronçon de la rue de la Bruyère, comprenant les maisons n° 89 à 93.

7. Travaux d'entretien de voirie – Exercice 2009 – Lot 1 -

a) Décision

Décide d'approuver le projet d'entretien de voirie Exercice 2009 - Lot I, concernant les rues suivantes :

Flavion - Rue du Cayaux (égouttage et réfection)

Thy-le-Bauduin : route de Somzée (égouttage - éléments linéaires)

Florennes - Quartier de la Sault (réfection trottoirs)

Florennes - Ruelle du "Passage Oublié" (revêtement)

Morialmé - Impasse de la rue du Château (revêtement)

Hemptinne - Route de Philippeville (égouttage)

dont l'estimation totale de la dépense est arrêtée à la somme de 189.811,49 € TTC.

b) Projet – Cahier spécial des charges – Approbation - Décision

Approuve le cahier spécial des charges régissant ce marché.

c) Mode de passation du marché – Décision

Décide de conclure le marché selon la procédure d'adjudication publique

d) Avis de marché – Approbation – Décision

Approuve l'avis de marché relatif à la sélection qualitative des entreprises.

8. Acquisitions diverses de matériel ou d'équipement pour les services communaux -

a) Décisions

Décide les acquisitions suivantes :

1. Acquisition de matériaux divers pour le placement d'une clôture, autour de la cour de récréation de l'école communale de Rosée - section primaire

Estimation de la dépense : 2.500 €

Article budgétaire : 722/724-60 - 20090016

Crédit : 1.600 € → complément en MB21

Voies et moyens : fonds propres

2. Acquisition de matériel divers pour la mise en conformité de l'installation électrique de l'école communale d'Hanzinne - section primaire

Estimation de la dépense : 950 €

Article budgétaire : 722/724-60 - 20090016

Crédit : 0 → MB2

Voies et moyens : fonds propres

3. Acquisition d'une clôture pour les installations sportives (terrain de football) de Florennes

Estimation de la dépense : 500 €

Article budgétaire : 764.01/724-60 - 20090020

Crédit : 20.000 €

Voies et moyens : fonds propres

b) Fixation des conditions - Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation - Décisions

Adopte les cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés.

c) Mode de passation des marchés – Fixation - Décisions

Décide de recourir à la passation de ces marchés selon la procédure négociée.

9. Service Régional d'Incendie – Modification du Règlement organique –

a) Information

Le Conseil Communal est informé du projet de modification du Règlement organique du Service d'Incendie de Florennes.

Des adaptations sont à apporter au règlement actuel (modifié en 2007), suivant l'évolution de la législation, mais aussi les cas pratiques qui se présentent lors de la gestion quotidienne du service.

b) Décision

Décide d'approuver la modification du Règlement organique relatif au Service d'Incendie de Florennes.

10. Service Régional d'Incendie – Modification du Règlement d'ordre intérieur – Information – Décision

a) Information

Le Conseil Communal est informé du projet de modification du Règlement d'ordre intérieur du Service d'Incendie de Florennes.

Comme pour le Règlement organique, des adaptations sont également à apporter au règlement actuel (modifié en 2007), suivant l'évolution de la législation, mais aussi les cas pratiques qui se présentent lors de la gestion quotidienne du service.

b) Décision

Décide d'approuver la modification du Règlement d'ordre intérieur du Service d'incendie de Florennes.

L'ordre du jour étant épuisé, entend les **interpellations**.

Le HUIS CLOS est prononcé à 19 H 05

La séance est levée à 19 H 10.

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2009, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire a.i.,

J. HUART

Le Bourgmestre,

S. LASSEAUX
